

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 25 OCT 2019

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 19.0387 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Conseillers en Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication section: Programmes, session 2019.

Ce sont :

**CONSEILLERS EN STIC SECTION: PROGRAMMES**

**ADMISSIBLES**

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BAOULA SERY	202694	24/02/78
2	DOH KOWOMA MARC	211795	16/08/81
3	GALA HUBERT	210955	24/03/79
4	KANDO FANTA	307708	02/07/84
5	NEBIE BEYON	211845	30/12/79
6	OUATTARA FABE MAMADOU	276812	18/04/88
7	SAGNON ABOUBACAR	211794	31/12/79
8	SAWADOGO/ZONGO AMINATA	307709	29/12/92
9	TENSABA FREDERIC	229186	01/10/82
10	ZOMBRE OUMAR	211829	16/04/85

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

CONSEILLERS EN STIC SECTION: PROGRAMMES

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

SOULEYMANE LENGANE

